

Rapport d'activités 2023 de l'Amicale des Anciens Féhapiens présenté à l'Assemblée Générale annuelle du 5 octobre 2024 à Bourg-en-Bresse par Georges Riffard Président.

Chers (es) collègues et amis (es) membres de l'Amicale des Anciens Féhapiens,

Je suis particulièrement heureux de vous retrouver lors de cette AG du 5 octobre 2024, d'autant plus que l'an dernier pour l'AG 2023 à Aix-les-Bains je n'ai pu être des vôtres en raison d'une hospitalisation qui a duré 6 semaines. Cette AG 2024 se tient à Bourg-en-Bresse et je remercie notre collègue et ami Jean-Philippe Sourieux l'adhérent de l'étape pour son aide ! A titre personnel je le salue également puisque nous avons travaillé pendant 6 ans ensemble à la direction du CPA et j'en garde d'excellents souvenirs professionnels et amicaux.

Je vais, conformément à nos statuts, vous présenter le rapport annuel de l'année 2023.

- 1- **Le Conseil d'Administration** : les réunions en visio et en présentiel. Le CA d'AMICAP s'est réuni le 18 février 2023 en visioconférence, le 20 Mai 2023 en présentiel à Saumur (Pays de la Loire), le 9 septembre 2023 en visioconférence.

La composition du CA au 1^{er} Janvier 2023 est la suivante :

Bureau : Georges Riffard Pt, Claude Marx Pt d'Honneur, Philippe Remer VPt, Jean-Claude Guillermet VPt, Jacques Jung Trésorier, Pierre Serre Trésorier-adjoint, Michel Rebillon Secrétaire, Isabelle Santesteban Secrétaire-adjointe. Membres : Brigitte Brame, Véronique Covin, Jean-Claude Delalonde, René Faure, Patrick Gaillet, Jean-Yves Moine, Jean-Philippe Sourieux, Jacques Tournayre.

Conformément à nos statuts il a été procédé lors de l'AG du 7 octobre 2023 au renouvellement partiel du CA. Les membres sortants ont été réélus, la composition des membres élus du CA est donc identique en fin d'année 2023 à celle présentée ci-dessus.

- 2- **L'Assemblée Générale annuelle** s'est déroulée le 7 octobre 2023 à Aix-les-Bains (Rhône Alpes). Depuis la création d'AMICAP à Strasbourg en octobre 2017 les réunions en présentiel se sont tenues dans les régions suivantes : Alsace, Bourgogne-Franche Comté, Provence Alpes Côte d'Azur, Centre Val de Loire, Grand-Est, Ile de France, Pays de la Loire, Bretagne.
- 3- **Les thèmes évoqués au cours de l'année 2023 et les travaux réalisés**

Deux thèmes principaux ont été en 2023 au cœur des échanges entre les membres de l'Amicale des Anciens Féhapiens tant au niveau des CA que de l'AG : la création d'une Réserve d'intervention Sanitaire, Sociale et médicosociale (RISSM) d'une part, les démarches en cours depuis début 2022 vers une CCUE de branche dans le cadre d'AXESS d'autre part.

Durant la pandémie notre appel, en décembre 2020, à la création de la Réserve d'Intervention Sanitaire, Sociale et Médico-sociale (RISSM), était probablement prématuré car la priorité était de fait donnée à la gestion quotidienne des patients et usagers atteints par la Covid 19 et c'était indispensable en l'état. Lorsque cette crise mondiale sera derrière nous il faudra en tirer un retour d'expérience et se préparer « à froid » à prendre toutes mesures nécessaires pour être à même de faire face dans de bonnes conditions à toute nouvelle crise d'ampleur nationale ! C'était le discours récurrent du Président de la République, du Gouvernement et des principaux représentants du secteur de la Santé.

Aujourd'hui on en 2023 est à froid, plus exactement on est « refroidi », et il n'est plus question de grande réforme du dispositif de santé alors que la situation des établissements et services sanitaires, sociaux et médicosociaux est plus fragile qu'en début 2020 compte tenu du nombre considérable de postes non pourvus à ce jour, consécutif à une fuite de personnels en fonction et à une désaffection des métiers du soins et de l'accompagnement.

AMICAP a donc décidé de poursuivre la démarche d'appel à la création de la RISSM, de renforcer la structure du projet avec un chiffrage d'effectifs des Réservistes potentiels et une approche juridique, budgétaire et fiscale ; une coopération avec l'Université sera établie afin que soient réalisés des travaux universitaires. IL conviendra également d'établir des comparaisons avec les Réserves existantes en France dans les divers domaines d'activités ainsi qu'avec la Réserve Sanitaire existante.

S'agissant des démarches de la FEHAP vers une CCUE avec Nexem on constate des difficultés importantes avec les organisations syndicales de salariés ainsi qu'avec les pouvoirs publics. De nombreuses inquiétudes remontent des organismes adhérents de la FEHAP ; des groupements se créent en dehors de la FEHAP dans le secteur sanitaire et également médicosocial pour défendre les intérêts professionnels de leurs membres et leur liberté associative. La multiplication des décisions unilatérales sous forme de Recommandations Patronales fragilise le dialogue social dans le cadre de la nécessaire contractualisation entre employeurs et salariés, renforce l'intervention du

Ministère via le droit d'agrément et fracture l'unité sanitaire, sociale et médicosociale des adhérents de la FEHAP et les place dans une insécurité juridique et sociale.

Le choix d'une CCU et plus généralement d'un accord conventionnel peut-il être réalisable sans les organisations syndicales de salariés ? Non évidemment car toute convention collective est construite librement par les partenaires sociaux employeurs et salariés, le Ministère n'étant pas partie prenante de la négociation.

Aujourd'hui les pouvoirs publics interviennent directement dans la négociation, y compris en amont, avec des exigences à priori et des « promesses » conditionnelles de financement ce qui est contraire aux dispositions légales et réglementaires en matière de libre négociation des conventions collectives de travail.

Cette pression directe des pouvoirs publics pour « leur » CCU est un obstacle à la libre négociation de la FEHAP avec les organisations syndicales de salariés avec le risque réel d'une part de limiter le rôle de la FEHAP dans la défense des intérêts de ses adhérents et d'autre part de conduire certains d'entre eux à s'éloigner de leur Fédération employeur qui ne les entendrait plus et ne ferait plus vivre la CCN51 qui pourtant lie juridiquement et historiquement les adhérents et la FEHAP !

4 - Les évènements de l'année 2023. Notre collègue et ami, Claude Marx, Président d'Honneur d'AMICAP, est décédé le 11 Mai 2023. C'est une grande tristesse pour les adhérents d'AMICAP car notre Amicale des Anciens Féhapiens s'est constituée autour de lui et « chez lui » en Alsace en octobre 2017. Nos pensées se tournent vers son épouse Pierrette, sa Famille, ses amis et ses collègues. Le CA a décidé de rendre hommage à Claude sous la forme d'un recueil de témoignages d'une douzaine de personnes ayant connu et apprécié le professionnel et l'Homme. Ce document a été adressé à tous les adhérents d'AMICAP et mis en ligne sur le site amicap.

Deux rencontres amicales ont été organisées en 2023. Afin d'entourer notre collègue et amie Simone Timar qui a traversé des moments difficiles et douloureux, AMICAP a organisé avec l'aide directe de notre collègue et ami Jacques Brisson une rencontre confraternelle et conviviale autour d'un déjeuner à Rennes le 25 avril 2023.

Participaient à ce déjeuner, Simone Timar, Jacques Brisson et son épouse, Jacqueline Bougeard, Jean-Pierre Blouet, Bruno Henry et Georges Riffard. Ce fut un moment de retrouvailles avec une joie et une réelle émotion partagées qui témoignent des liens que nous avons tissés pendant de nombreuses années en portant ensemble des projets et des actions au service de l'intérêt général et du bien public, au service des personnes avec une dimension première qu'on pourrait appeler le « souci d'Humanité ».

Dans les jours qui ont suivi cette rencontre, Simone et l'ensemble des participants m'ont exprimé leur grande satisfaction avec en conclusion le souhait de voir se reproduire ces réunions confraternelles ouvertes à tous les adhérents.

Le 12 septembre 2023 une rencontre identique a été organisée à Paris, suivant ainsi les recommandations des participants à la réunion de Rennes évoquée ci-dessus. Ont participé à ce déjeuner Hélène Gisserot, Emmanuel Duret, Jean-Pierre Blouet et sa compagne Christine Roimier, Isabelle Santesteban, Bruno Henry, Jacques Brisson et Georges Riffard. Ce déjeuner devait nous permettre de retrouver François Delafosse nouvellement adhérent d'AMICAP et ce déjeuner était même organisé autour de lui. Malheureusement des problèmes sérieux de santé l'ont empêché de nous rejoindre et nous espérons que ce n'est que partie remise.

Les avis émis par les participants suite à ce déjeuner à Paris confirment s'il en était besoin l'importance de ces rencontres amicales et confraternelles.

Chaque année en plus de l'AG il faudra organiser ces retrouvailles y compris à l'occasion des CA en présentiel dans les différentes régions de France.

- 5- **Le développement d'AMICAP.** Les statuts d'AMICAP ouvrent l'adhésion en qualité de Membres Actifs « aux dirigeants anciens ou actuels des organismes, établissements et services adhérents de la FEHAP » (article 5 – Composition). L'accès est donc largement ouvert et il appartient au CA de définir les orientations et les modalités de sollicitation et d'accueil de nouveaux adhérents.
- 6- **Le renforcement des liens privilégiés avec les adhérents.** Afin de faciliter les liens entre les adhérents il serait très utile d'avoir un site dédié favorisant les échanges permanents dans un cadre sécurisé. La constitution d'un groupe réservé aux adhérents permettrait des communications directes et permanentes ; le cadre technique est à définir en tenant compte des moyens financiers modestes d'AMICAP.
- 7- **Les perspectives.** Lors d'un récent Conseil d'Administration l'un des participants a indiqué que l'Innovation pourrait être la « marque de fabrique » d'AMICAP ! L'illustration en était la conception de la RISSM qui répond à un besoin urgent et énorme en terme de santé publique, engage un processus novateur de décentralisation/déconcentration équilibré et coordonné, recentre le lieu de résolution des problèmes sur le

terrain, au plus près des besoins de la population et enfin recourt à un appel à l'engagement des anciens professionnels dans le cadre d'un volontariat organisé, compétent et disponible.

Cette position peut surprendre si l'on considère que les membres d'AMICAP sont liés par le passé, à travers des engagements et des activités dans le secteur sanitaire, social et médicosocial privé à but non lucratif et que dès lors AMICAP ils risquent d'avoir les 2 yeux plutôt fixés sur le rétroviseur !

Certes l'évocation des réalisations communes, surtout celles qui se sont avérées les plus difficiles, est fréquente lors de nos rencontres et nous aurions bien tort, de mon point de vue, de ne pas les faire revivre le temps d'un instant. Mais la réflexion sur le passé, le retour d'expérience ne sont-ils pas les éléments majeurs d'évolution des compétences de tout professionnel et de tout individu quel que soit son domaine d'activité ?

D'ailleurs dans le document de présentation d'AMICAP, intitulé AMICAP L'expérience Solidaire, on trouve une première réponse sur les orientations de l'Amicale que je cite dans le paragraphe suivant :

« La focale de l'association est orientée, à partir des expériences et des compétences de ses membres, vers l'avenir et le devenir du secteur privé à but non lucratif avec ses valeurs humanistes au service de l'intérêt général et du bien public ».

L'article 2 des statuts d'AMICAP portant sur l'objet de notre association apporte aussi des précisions sur le sujet indiquant qu'au-delà du maintien et du développement des liens confraternels de solidarité et d'échanges qui sont au cœur de notre Amicale,

« Cette Amicale pourra également en référence aux valeurs humanistes et éthiques partagées par ses membres et au vu de leur attachement au secteur privé à but non lucratif et de leur connaissance dudit secteur, s'exprimer sur des questions relatives au secteur sanitaire, social et médicosocial dans le cadre de l'intérêt général et du bien public et le cas échéant apporter son concours à des organismes dudit secteur. »

Soudés par le passé professionnel et militant, regroupés dans le présent de façon confraternelle et amicale au sein d'AMICAP et attentifs aux évolutions appréciées eu égard à nos valeurs et à nos connaissances partagées c'est ainsi que nous sommes et que nous cheminons ! Nous continuerons à prendre la parole sur certaines questions relatives à la santé au sens large du terme et sur certains sujets dits sociétaux, comme nous l'avons fait sur la gestion de la pandémie en 2020 et l'appel à la création de la RISSM. Sur la création de la RISSM nous poursuivrons nos demandes auprès des divers acteurs concernés avec détermination et constance !

Je vous remercie de votre attention.

Georges Riffard
